



Les syndicats ne signent pas la RCC

Depuis le mois de janvier 2021, les trois organisations syndicales négocient avec la direction du journal La Montagne un accord de RCC (rupture conventionnelle collective) envisageant 58 départs volontaires.

Les syndicats CGT, FO et SNJ n'ont pas signé lundi 3 mai 2021 cet accord pour les raisons suivantes :

- Refus de reporter les dates de départs permettant aux salarié.e.s en carrière longue de se positionner.
- Indemnité de départ indexée sur l'indemnité légale au lieu de l'indemnité conventionnelle mieux-disante.
- Pas d'équité de traitement entre les packs proposés (ex : supra légale de 7500 euros dans un pack et 5000 euros de formation avec éventuellement 1000 euros supplémentaires dans un autre).
- Refus catégoriques de la direction à certaines de nos propositions sans explications ni contre-propositions de cette dernière.
- Malgré plusieurs demandes de modifications de notre part, celles-ci n'ont pas été faites. A la date prévue de signature, l'accord n'était donc toujours pas finalisé, excluant de ce fait toute signature possible !
- La demande de report de l'échéance que nous avons réclamée a été refusée sans explication.

Nous ne pouvons accepter de signer un accord collectif dans ces conditions !

En tant que pionniers dans la signature d'un tel accord dans la presse quotidienne régionale, une RCC au rabais aurait été le signe d'un échec et non d'un exemple aux yeux des autres groupes.

Pour plus d'informations, vos organisations syndicales restent à votre disposition.